

Mémento concernant l'élection des délégué·e·s de cursus et des membres de la représentation étudiante de l'UFA

Le réseau de l'Université franco-allemande (UFA) vit de ses étudiant·e·s. Il tient donc particulièrement à cœur de l'UFA que ses étudiant·e·s se sentent bien accompagné·e·s. Elle souhaite en outre qu'ils ou elles puissent faire entendre leur voix. C'est précisément le rôle des **délégué·e·s de cursus** et de la **représentation étudiante**. Ils sont le lien entre les étudiant·e·s et l'UFA.

Remarque importante :

Avant de communiquer les noms et coordonnées des délégué·e·s de cursus de l'UFA, les responsables de programmes devront avoir reçu l'accord préalable de ces mêmes délégué·e·s, autorisant l'UFA à transmettre leurs données personnelles à la représentation étudiante en exercice afin que cette dernière puisse les contacter.

Délégué·e·s de cursus vs représentation étudiante : quelle est la différence ?

➔ Comment devenir délégué·e de cursus ?

Chaque année, tou·te·s les **étudiant·e·s** inscrit·e·s dans un cursus soutenu par l'UFA ont la possibilité de se faire élire comme **délégué·e de cursus**, afin de représenter leur cursus et leurs camarades étudiant·e·s. Chaque cursus doit en règle générale disposer d'un·e délégué·e inscrit·e dans un établissement français et d'un·e délégué·e inscrit·e dans un établissement allemand, soit deux représentant·e·s au total. **La nationalité ainsi que le pays de résidence actuel de l'étudiant·e n'interviennent pas dans la désignation. Seul le critère de l'établissement d'origine compte, à savoir, le pays dans lequel l'étudiant·e est inscrit·e.**

Les délégué·e·s de cursus sont des interlocuteur·trice·s que les étudiant·e·s d'un même cursus, **toutes promotions confondues**, peuvent contacter en cas de problème. En cette qualité, ils·elles représentent également les intérêts de leur cursus vis-à-vis de l'établissement, des responsables de programmes et de l'UFA. Les étudiant·e·s qui souhaitent devenir délégué·e de cursus, peuvent le signaler dès à présent à leur responsable de programme. Les noms des délégué·e·s de cursus élu·e·s devront être communiqués à l'UFA **fin février au plus tard**.

➔ La représentation étudiante de l'UFA

Les délégué·e·s de cursus peuvent ensuite se porter candidat·e·s à l'élection de **l'ensemble de la représentation étudiante** de l'UFA. Pour **chacun des cinq groupes disciplinaires** des cursus de l'UFA (droit, sciences et sciences de l'ingénieur, économie/gestion, sciences humaines et sociales et formation des enseignants) **un·e représentant·e inscrit·e dans un établissement français et un·e représentant·e inscrit·e dans un établissement allemand** sont élu·e·s **pour un mandat de deux ans**.

Pour plus d'informations sur le travail de la représentation étudiante, veuillez consulter le [site Internet](#) de l'UFA.

De plus, la représentation étudiante prend part aux réunions régulières de l'UFA (conseil d'université, assemblée générale des établissements membres de l'UFA, Forum Franco-Allemand, etc.) et a également pour mission d'informer et de conseiller les étudiant·e·s, comme p. ex. lors de la création d'une association de diplômé·e·s.

L'élection des membres de la **représentation étudiante** a lieu tous les deux ans (**la prochaine se tiendra en 2026**). Tou·te·s les **délégué·e·s de cursus** peuvent se porter candidat·e·s à cette élection. Après avoir été nommé·e·s délégué·e·s de cursus, ils ou elles sont invité·e·s à informer leur responsable de programme si ils ou elles souhaitent se présenter à l'élection de la représentation étudiante de l'UFA. Les candidatures doivent généralement être transmises à l'UFA **au plus tard une semaine avant la date des élections**. Les délégué·e·s de cursus sont informé·e·s par leur responsable de programme de la date limite de dépôt de candidature. La représentation étudiante est élue par l'ensemble des délégué·e·s de cursus.

FAQ

Comment les délégué·e·s de cursus sont-ils·elles désigné·e·s ?

Pour être nommé·e délégué·e de cursus, le ou la candidat·e doit être inscrit·e dans un cursus de l'UFA au moment de sa désignation.

Les cursus décident eux-mêmes de quelle manière ils souhaitent désigner leurs délégué·e·s de cursus. L'UFA ne donne aucune consigne spécifique en la matière. Les étudiant·e·s peuvent par exemple être informé·e·s par leur responsable de programme de la possibilité de se porter candidat·e, puis être désigné·e·s à la prochaine occasion par acclamation, par vote à main levée ou par vote électronique.

Combien de délégué·e·s de cursus est-il possible de désigner ?

Dans la perspective de la prochaine élection des représentant·e·s des étudiant·e·s, il est important que, toutes promotions confondues, chaque cursus désigne un ou une étudiant·e du côté français et un ou une étudiant·e du côté allemand à la fonction de délégué de cursus. Il n'est pas possible de désigner auprès de l'UFA un·e ou plusieurs délégué·e·s pour chacune des promotions d'un même cursus. Si, dans chacun des établissements d'origine, les étudiant·e·s d'un cursus ont décidé de désigner non seulement un·e délégué·e de cursus mais aussi un·e suppléant·e, seul le nom du ou de la délégué·e est à communiquer à l'UFA via le formulaire en ligne.

Exemple : Pour le cursus de niveau licence XY, un·e délégué·e de cursus de chacun des établissements impliqués peut se porter candidat·e à l'élection, indépendamment du semestre d'étude dans lequel il ou elle se trouve.

Les étudiant·e·s qui achèvent leurs études pendant la durée du mandat peuvent-ils·elles également se présenter à l'élection de la représentation étudiante ?

Oui, les étudiant·e·s qui terminent leurs études avant la fin du mandat pour lequel ils ou elles se présentent peuvent également se porter candidat·e·s. Ce qui compte, c'est qu'ils·elles soient dûment inscrit·e·s dans un cursus de l'UFA au moment des élections (qui ont généralement lieu en mai).

Les doctorant·e·s peuvent-ils·elles également être élu·e·s en tant que représentant·e·s des étudiant·e·s ?

À chaque mandat, deux interlocuteur·trice·s issu·e·s des programmes de formation doctorale, toutes disciplines confondues, sont associé·e·s, à titre consultatif, à l'instance de la représentation étudiante. Chargé·e·s de représenter les intérêts des doctorant·e·s de l'UFA, ils ou elles peuvent être consulté·e·s pour toutes les questions ayant trait à la formation doctorale franco-allemande.

Les doctorant·e·s inscrit·e·s dans un programme de PhD-Track, un collège doctoral franco-allemand ou une cotutelle de thèse souhaitant se présenter à cette fonction peuvent déposer leur candidature directement auprès de l'UFA. Lors de sa première rencontre, en début de mandat, l'équipe de la représentation étudiante nouvellement élue désigne, parmi toutes les candidatures, un ou une interlocuteur·trice pour le côté français et un ou une interlocuteur·trice pour le côté allemand.

Vous avez d'autres questions ?

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Virginie Jouhaud-Neutard (jouhaud-neutard@dfh-ufa.org) ou Madeleine Lagerin (lagerin@dfh-ufa.org).